

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CANTON DE CASTETS**

Centre médico-social – 364, avenue Jean Noël Serret – 40260 CASTETS

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 16 juin 2008**

L'an deux mille HUIT, le seize juin à dix huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du canton de Castets, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à LEVIGNACQ, sous la présidence de Monsieur Gérard SUBSOL.

Etaient présents : Gérard SUBSOL, Jean-Pierre BEGUERY , François BELLIARD, Yvon DUBOSCQ, Marc DE RYCKE, Joseph-Jean LABADIE, Marie MARTINEZ, Jean-Louis BARRIERE, Guy BELLEGARDE, Michel DARREMONT, Jean-Louis PRADET, Isabelle COURREGELONGUE, Albert TONNEAU, Jean-Paul BELLOUVET, Luc LECONTE, Max LAFORIE , Gérard NAPIAS, Sébastien LABAT, Roselyne MORA, Marie-José RUSKONE, Gilles DUCOUT, Marylène DESCAMPS, Marie-José LAFITTE, Michel FROUSTEY, Pierre INDA, Sylvie MEINVIELLE, Yves SAINT-MARTIN, Bernard VARLET, Rémy JUMEL, Jean-Jacques LEBLOND, Bernard TRAMBOUZE, Jean-Pierre MAUBOURGUET, Evelyne DARMAILLACQ, Béatrice SAUBION.

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : Jean-Louis PRADET.

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34

Nombre de membres en exercice : 34

Le compte rendu du précédent conseil communautaire ne soulève pas d'observation et il est approuvé à l'unanimité.

Le Président rappelle que l'INSEE a envoyé des informations intéressantes aux communes, qu'il serait bon de rassembler au niveau communautaire.

Acte du Président au titre de la délégation donnée en application de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales : NEANT.

**1- ELECTION DES VICE-PRESIDENTS :**

- Composition du bureau :

Le Président rappelle la délibération du 14 avril 2008 décidant :

« Le bureau est de 10 personnes, le Président, les maires des 9 autres communes (ou leur représentant), étant vice-présidents par ordre alphabétique des communes membres. »

Le sous-préfet de DAX a écrit :

« Je dois vous faire observer que conformément aux dispositions combinées des articles L5211-2 et L5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales, les membres du bureau doivent être élus au terme d'un scrutin secret à trois tours. Ils prennent ensuite rang dans l'ordre du tableau.

Par ailleurs, les fonctions de vice-présidents sont exercées par les seuls délégués élus, aucun dispositif de suppléance ou de représentation n'étant prévu par la loi. »

Il est rappelé aux conseillers communautaires que le Code général des collectivités territoriales prévoit qu'après chaque renouvellement, le conseil communautaire procède à la définition de la composition du bureau et élit ses vice-présidents, selon la même procédure que les conseils municipaux.

En conséquence, le Président propose de modifier la délibération portant composition du bureau ainsi :

« Le bureau est de 10 personnes, le Président, les maires des 9 autres communes (ou leur représentant), étant vice-présidents élus par scrutin secret conformément aux dispositions des articles L5211-2 et L5211-10 du Code général des collectivités territoriales. »

Après délibération le conseil communautaire accepte cette proposition à l'unanimité par vote à main levée.

○ Election des 9 vice-présidents au scrutin secret à trois tours :

- Election du premier vice-président :

Conformément aux dispositions des articles L5211-2 et L5211-10 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à l'élection du premier vice-président.

Sont candidats : Jean-Pierre BEGUERY, Maire de CASTETS et Jean-Jacques LEBLOND, délégué titulaire d'UZA, représentant le Maire.

Le vote s'est déroulé au scrutin secret.

Ont participé au vote : 34 Suffrages exprimés : 34

Ont obtenu au premier tour de scrutin :

Jean-Pierre BEGUERY : 11

Jean-Jacques LEBLOND : 23

Monsieur Jean-Jacques LEBLOND a été déclaré élu premier vice-président de la communauté de communes.

- Election du 2<sup>ème</sup> vice-président :

Conformément aux dispositions des articles L5211-2 et L5211-10 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à l'élection du 2<sup>ème</sup> vice-président.

Sont candidats : Jean-Pierre BEGUERY, Maire de CASTETS.

Ont participé au vote : 34 Suffrages exprimés : 33

Ont obtenu au premier tour de scrutin :

Jean-Pierre BEGUERY : 33

Monsieur Jean-Pierre BEGUERY a été déclaré élu 2<sup>ème</sup> vice-président de la communauté de communes.

- ELECTION DU 3<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT :

Conformément aux dispositions des articles L5211-2 et L5211-10 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à l'élection du 3<sup>ème</sup> vice-président.

Sont candidats : Jean-Louis PRADET, Maire de LEVIGNACQ.

Ont participé au vote : 34 Suffrages exprimés : 33

Ont obtenu au premier tour de scrutin :

Jean-Louis PRADET: 33

Monsieur Jean-Louis PRADET a été déclaré élu 3<sup>ème</sup> vice-président de la communauté de communes.

- ELECTION DU 4<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT :

Conformément aux dispositions des articles L5211-2 et L5211-10 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à l'élection du 4<sup>ème</sup> vice-président.

Est candidat : Albert TONNEAU, Maire de LINXE.

Ont participé au vote : 34 Suffrages exprimés : 34

Ont obtenu au premier tour de scrutin :

Albert TONNEAU: 34

Monsieur Albert TONNEAU a été déclaré élu 4<sup>ème</sup> vice-président de la communauté de communes.

- ELECTION DU 5<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT :

Conformément aux dispositions des articles L5211-2 et L5211-10 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à l'élection du 5<sup>ème</sup> vice-président.

Est candidat : Gérard NAPIAS, délégué titulaire, représentant le Maire de LIT ET MIXE.

Ont participé au vote : 34 Suffrages exprimés : 34

Ont obtenu au premier tour de scrutin :

Gérard NAPIAS: 34

Monsieur Gérard NAPIAS a été déclaré élu 5<sup>ème</sup> vice-président de la communauté de communes.

- ELECTION DU 6<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT :

Conformément aux dispositions des articles L5211-2 et L5211-10 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à l'élection du 6<sup>ème</sup> vice-président.

Est candidat : Gilles DUCOUT, Maire de ST JULIEN EN BORN.

Ont participé au vote : 34 Suffrages exprimés : 34

Ont obtenu au premier tour de scrutin :

Gilles DUCOUT: 34

Monsieur Gilles DUCOUT a été déclaré élu 6<sup>ème</sup> vice-président de la communauté de communes.

- ELECTION DU 7<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT :

Conformément aux dispositions des articles L5211-2 et L5211-10 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à l'élection du 7<sup>ème</sup> vice-président.

Est candidat : Pierre INDA, Maire de ST MICHEL ESCALUS.

Ont participé au vote : 34 Suffrages exprimés : 34

Ont obtenu au premier tour de scrutin :

Pierre INDA: 34

Monsieur Pierre INDA a été déclaré élu 7<sup>ème</sup> vice-président de la communauté de communes.

- ELECTION DU 8<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT :

Conformément aux dispositions des articles L5211-2 et L5211-10 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à l'élection du 8<sup>ème</sup> vice-président.

Est candidat : Yves SAINT MARTIN, Maire de TALLER.

Ont participé au vote : 34 Suffrages exprimés : 33

Ont obtenu au premier tour de scrutin :

Yves SAINT MARTIN: 33

Monsieur Yves SAINT MARTIN a été déclaré élu 8<sup>ème</sup> vice-président de la communauté de communes.

- ELECTION DU 9<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT :

Conformément aux dispositions des articles L5211-2 et L5211-10 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à l'élection du 9<sup>ème</sup> vice-président.

Est candidat : Bernard TRAMBOUZE, Maire de VIELLE ST GIRONS.

Ont participé au vote : 34 Suffrages exprimés : 34

Ont obtenu au premier tour de scrutin :

Bernard TRAMBOUZE: 34

Monsieur Bernard TRAMBOUZE a été déclaré élu 9<sup>ème</sup> vice-président de la communauté de communes.

## 2-PRESIDENCE DES COMMISSIONS

La composition des commissions étant déterminée, le Président propose les présidences de commissions suivantes :

Environnement	JJ LEBLOND
Solidarité	A TONNEAU
Tourisme	B TRAMBOUZE / M MARTINEZ
Enfance	G. LAFITTE
Piste cyclable	JL PRADET
Travaux	JJ LABADIE
finances	G SUBSOL

Economie	G NAPIAS
SCOT	B PUYO
voirie	F BELLIARD

Il est convenu que la commission SCOT aura en charge NATURA 2000 et les plans-plage. Avec l'accord des élus concernés et l'avis favorable du bureau communautaire, Le conseil communautaire prend note de la désignation des Présidents de commissions et n'émet aucune observation.

## 3-PLAN D' ACTIONS DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Avec l'avis favorable du bureau, le Président propose à l'assemblée de valider le plan d'actions du Programme local de l'habitat. Les services de l'Etat (DDE) seront chargés de la suite à donner au dossier.

Plans d'action joint.

## 4-ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2008

Avec l'avis favorable du bureau, le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote l'attribution des subventions suivantes :

NOM / OBJET	MONTANT €
ADIE Association pour le Droit à l'Initiative Economique	2.000
ACLR	4.500
CONFRERIE DES COUD'AGILES Le Raid landais	2.450
ASSOCIATION A CONTIS Festival du Court Métrage	3.000

Les crédits sont inscrits sur le budget primitif 2008 article 6574.

## 5- PROGRAMME VOIRIE 2008

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le programme voirie 2008, qui s'élève à un coût estimé à 485.164,68 € HT, soit 580.256,95 € TTC.

Il adopte le plan de financement suivant :

### DEPENSES :

Travaux voirie HT	485.200
Maitrise d'œuvre	30.000
Divers	8.000
TOTAL HT	523.200
TOTAL TTC	626.000

### RECETTES :

FCTVA	93.900
Autofinancement	532.100
TOTAL TTC	626.000

Le conseil communautaire :

S'engage à modifier la prévision budgétaire si besoin est, par transfert de crédits après le résultat de l'appel d'offre,

Autorise la conclusion du contrat de maîtrise d'œuvre, après consultation avec la DDE,

Valide la convention constitutive de groupement de commande passée avec les communes de LEON et VIELLE ST GIRONS,

Désigne le Président comme coordonnateur du groupement et l'autorise à signer la convention et toutes les pièces afférentes au dossier,

Valide la procédure de lancement de la consultation au moyen d'un appel d'offre ouvert dans le cadre du groupement de commande,

Donne pouvoir au président pour la signature et l'exécution des marchés à intervenir, pour ce qui concerne la communauté de communes.

## 6-MODIFICATION STATUTAIRE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide la prise de compétence suivante :

« La communauté de communes est compétente pour les études et les actions permettant de résoudre le problème des animaux errants sur le territoire communautaire : adhésion à une fourrière. »

Le conseil communautaire demande aux communes de se prononcer par délibération conjointe dans le délai de 2 mois.

Le conseil communautaire accepte l'adhésion de la communauté de communes au chenil intercommunal de BIREPOULET à CAPBRETON, dès que l'arrêté préfectoral modifiant les compétences de la communauté de communes aura été pris.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur LABADIE demande ou en est le diagnostic du bâtiment. L'architecte doit le transmettre avant la fin du mois.

Monsieur TONNEAU propose que le prochain conseil ait lieu à LINXE.

Aucune autre question diverse n'étant posée, la séance du conseil communautaire est levée à 20h.

Le Président,  
Gérard SUBSOL